



## SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.08 - Fax 01.43.48.96.16

E-mail : [snui@snui.fr](mailto:snui@snui.fr)

<http://www.snui.fr>

Paris, le 26 Avril 2006

Communiqué de presse

### Déclaration préremplie : attention, ça va commencer !

Les contribuables vont recevoir ces jours-ci leur déclaration de revenus. Comme d'habitude, ils effectueront leur devoir citoyen en indiquant leurs revenus de toutes sortes voire, le cas échéant, leurs droits à déduction ou à réduction et leur éventuel changement de situation familiale. La déclaration préremplie (DPR) mentionnera donc les salaires/pensions/retraites/indemnités journalières/allocations chômage dont l'administration a eu connaissance au premier trimestre 2006. Toutes les autres rubriques (charges, autres revenus...) continueront d'être remplies manuellement.

**Pour le contribuable, la valeur ajoutée d'un tel dispositif est particulièrement faible.** En effet, il faudra vérifier les données préremplies et finalement, le gain pour le contribuable se limitera au report manuel du chiffre à déclarer. Le risque qui pèse sur l'administration et ses agents est en revanche très élevé. En effet, le travail de saisie et de mise à jour des données en matière de taxe d'habitation doit s'effectuer en deux mois au lieu de quatre auparavant, avec **un risque évident sur la bonne gestion de l'impôt du fait de délais particulièrement resserrés.** A la saisie, le gain de temps est faible : il ressort en effet de l'expérimentation en Ille-et-Vilaine que 10% des déclarations préremplies ne comportaient que des revenus préremplis non corrigés (aucune autre rubrique de la déclaration n'était remplie). Mais 90 % des déclarations comportaient soit des revenus préremplis corrigés (car faux), soit d'autres revenus ou charges (réductions et déductions) et ont dû être saisies selon la procédure manuelle traditionnelle. La mise à jour des fichiers de taxe d'habitation doit en plus être effectuée dans le même temps. **Dans les services, la tension est palpable...**

Lors de sa conférence de presse du 26 Avril 2006, le Ministre délégué au budget a salué la « formidable mobilisation des agents des impôts » Le SNUI regrette que ce salut se traduise par des réductions d'effectifs record (qui plus est dans un contexte de pression accrue sur les services que la « DPR » aggrave, et qui résulte de l'empilement des réformes, de la hausse des objectifs...) et une absence de reconnaissance des qualifications croissantes des agents.

**Le SNUI s'est mis en état d'alerte** pour cette période éminemment sensible : les militants locaux et nationaux sont en contact permanent, une conférence de presse nationale aura lieu le mardi 9 mai, des conférences de presse locales se dérouleront à la même période en province.

**Mardi 9 Mai 2006 : conférence de presse du SNUI à 10 heures 30,  
80/82 rue de Montreuil, Paris 11<sup>ème</sup>.**